

# La représentation paritaire dans la conduite des affaires publiques en Haïti : un objectif démocratique à atteindre

Myrlande Pierre

« Le concept de démocratie ne prendra un sens réel et dynamique que lorsque les orientations politiques et les législations nationales seront définies en commun par les hommes et les femmes, en prenant équitablement en compte les intérêts et le génie spécifiques des deux moitiés de la population. »

Proclamé par le Conseil interparlementaire en avril 1992, à Yaoundé.

**RÉSUMÉ :** L'espace du pouvoir politique en Haïti reste marqué par le poids des stéréotypes. Les femmes haïtiennes sont confrontées à des obstacles structurels et culturels qui les maintiennent en dehors des sphères du pouvoir politique. Le regard que portent les personnes interviewées sur l'univers politique haïtien est à la fois teinté d'espoir et de désenchantement. Pleinement conscients des nombreux défis qu'il reste à relever pour rendre cet espace « sclérosé » et « cadencé » plus inclusif et plus représentatif, les répondants ne manquent pas de mettre en exergue les nombreuses luttes menées par le mouvement des femmes contre les inégalités de genre. Les avancées et les acquis dans ce domaine demeurent fragiles, mais permettent de croire en un avenir plus reluisant où les femmes et les hommes, en toute égalité, conjugueront leurs efforts pour la refondation du pays. Des mesures structurelles, telles que le système de quota – « un passage obligé » – et la politique nationale d'égalité, sont des exemples éloquentes. Le problème de la sous-représentation reste toutefois entier en ce qui concerne les postes électifs. C'est à ce niveau qu'il est « possible de mesurer et d'analyser le poids du système patriarcal ». La juste représentation des femmes dans la conduite des affaires publiques représente un défi et un objectif démocratique à atteindre.



**Rezime :** Se fòs estereyotip yo ki kite mak yo nan espas politik Ayiti a. Fanm ayisyen ap fè fas ak baryè kiltirèl epi estriktirèl ki mete yo aleka pouvw politik la. Fason moun yo bay antrevi yo wè milye politik ayisyen an genyen ladan espwa ak desepsyon an menm tan. Moun ki reponn kesyon yo tèlman okouran tout kalite defi yo genyen pou yo leve pou rann espas sa a, ki ap degraba epi ki kadnase, pi lib pou lòt moun, yo pa rate okenn okazyon pou yo ensiste sou batay anpil nan mouvman fanm yo konn fè kont inegalite gason ak fanm. Pwogrè ak reyalyasyon nan sans sa a frajil anpil, men nou kwè nan yon tan ki va pi bèl, kote fanm ak gason sou yon baz egal-egal, va kole tèt yo ansanm pou refonde peyi a. Gen regleman alabaz, tankou sistèm kota yo - yon nesosite- ak politik egalite nasyonal la nan, se bon jan egzans pou sistèm alabaz sa a. Sepandan, pwoblèm fanm, ki pa prèske prezan nan pòs kote se eleksyon ki dwe fèt pou yo mete moun, poko rive rezoud. Se nan nivo sa a li posib pou yo mezire epi analize fòs sistèm patriyikal la. Prezans fanm san patipri nan biznis piblik se yon defi epi yon objektif demokratik pou nou reyalye.

## 1. INTRODUCTION

La démocratie moderne repose sur l'égalité<sup>1</sup> supposée de tous les citoyens et citoyennes. Cependant, en dépit d'un

cadre international solide visant à les protéger des discriminations, un certain nombre de personnes et de groupes sociaux sont toujours confrontés à des pratiques discriminatoires. Un des domaines les plus courants de discrimination à l'échelle internationale touche la question des rapports entre les hommes et les femmes [1]. C'est pourquoi l'enjeu de l'égalité entre les hommes et les femmes revêt une importance cruciale au chapitre de la refondation de l'État haïtien. Même si les femmes représentent plus de 52 % de la société haïtienne, les systèmes politiques ont historiquement exclu ou minorisé les femmes. En ce sens, comme l'ont souligné Bataille et Gaspard (1999), « les femmes constituent un ensemble puisqu'elles sont définies par

1. « Le principe d'égalité implique de considérer de quelle façon il est possible d'aller plus loin afin de changer les structures de la société qui contribuent à maintenir des relations de pouvoir déséquilibrées entre les femmes et les hommes et d'atteindre un meilleur équilibre entre les divers valeurs et priorités conférées à chacun. Si l'on se réfère aux deux aspects essentiels mentionnés ci-dessus, il est nécessaire de remettre en question la domination des modes de vie, des idéologies et des intérêts associés au genre masculin et la façon dont nos structures sociales reproduisent cette norme. » (Direction générale des droits de l'homme, Strasbourg, 2004.)

Notons que les États parties aux Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme ont l'obligation d'assurer l'égalité des droits de l'homme

et de la femme dans l'exercice de tous les droits économiques, sociaux, culturels, civils et politiques.

le privé et la reproduction et que cette identité de groupe a des résonances politiques dans la mesure où elle guide les rapports entre les femmes et l'État<sup>2</sup>».

La démocratie, la bonne gouvernance et l'égalité sont des principes très nobles, mais si ils ne sont pas accompagnés des conditions essentielles à leur mise en œuvre, il arrive que la réalité ne reflète pas ces idéaux. Dans cette optique, la promotion de la justice et de l'État de droit est intrinsèquement liée aux aspects essentiels de la gouvernance démocratique<sup>3</sup>.

Le contexte de refondation de l'État haïtien représente une belle occasion d'inscrire au cœur des stratégies gouvernementales et des actions de la société civile la question de la participation et de la représentation politiques des femmes. Bien que chaque État présente des caractéristiques et des particularités permettant d'expliquer le taux de représentation politique des femmes<sup>4</sup>, la faible présence des femmes dans les lieux stratégiques décisionnels et de gouvernance est souvent liée à des obstacles structurels et culturels. Les obstacles culturels sont, entre autres, les préjugés sociaux liés aux influences des rôles traditionnels dévolus aux femmes. La répartition inégale des responsabilités familiales ainsi que la discrimination constituent également des freins à la pleine et entière participation des femmes dans le domaine politique.

### 1.1 Une iniquité de genre qui se traduit par un déficit de représentation démocratique

Diverses études ont mis en exergue que, dans toutes les stratégies de développement efficaces, les femmes jouent un rôle majeur. Toute mesure de mise en œuvre pour favoriser une participation mais également une représentation politique équilibrée ou *paritaire* des femmes et des hommes doit s'inscrire dans une perspective démocratique, citoyenne et d'égalité.

Les faibles participation et représentation politiques des femmes constituent un **déficit démocratique**, car ce déséquilibre a des implications sur la légitimité de la démocratie. Mentionnons à cet égard que le **Plan stratégique de développement d'Haïti : Pays émergent en 2030** [2] comprend une composante sur

2. BATAILLE, P., et F. GASPARD (1999). *Comment les femmes changent la politique et pourquoi les hommes résistent?*, La Découverte.

3. «La démocratie est directement liée à l'idée de la gouvernance. Le principe des élections constitue un élément fondamental de la gouvernance démocratique. Mais les élections ne suffisent pas, la gouvernance démocratique suppose également un pouvoir législatif qui représente le peuple. Elle nécessite un pouvoir judiciaire indépendant capable de faire respecter l'État de droit de manière égale pour tous les citoyens. Elle requiert des forces de sécurité professionnelles et politiquement neutres et au service de la population. Elle suppose des médias accessibles qui soient libres, indépendants et impartiaux. Et enfin, elle s'appuie sur une société civile active, à même d'interpeller les pouvoirs publics et de proposer des modes différents de participation politique.» ([http://www.btctb.org/files/web/publication/La %20gouvernance %20 d %C3 %A9mocratique %20au %20service %20du %20gouvernement. pdf](http://www.btctb.org/files/web/publication/La%20gouvernance%20d%20C3%A9mocratique%20au%20service%20du%20gouvernement.pdf))

4. Le système électoral, la tradition politique, l'histoire, les croyances, les mentalités, etc.

l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes dans le redressement socioéconomique du pays. On y évoque l'importance de la mise en œuvre d'une politique d'égalité des sexes<sup>5</sup>. Il est tout à fait possible de penser et de viser les transformations sociales par la mise en œuvre de politiques publiques concrètes adaptées aux besoins et à la réalité nationale et locale.

Toutefois, le principe démocratique auquel aspire la société haïtienne doit se traduire également par une participation effective des femmes à la conduite des affaires publiques. Le partage du pouvoir entre les femmes et les hommes apparaît comme une exigence d'une société qui se veut démocratique. Les transformations sociales et politiques doivent se traduire par une réelle égalité non seulement des chances, mais une égalité de faits, ce qui sous-entend l'atteinte de résultats tangibles.

Quelles sont les causes structurelles qui freinent la représentation équilibrée/paritaire des femmes et des hommes dans la conduite des affaires publiques?

Dans le contexte de refondation de l'État haïtien, quelles sont les étapes à franchir pour l'adoption d'une politique nationale d'égalité et comment celle-ci devra-t-elle être traduite dans le cadre normatif de programmes gouvernementaux?

Quel rôle la société civile devra-t-elle jouer pour contribuer à la transformation sociale dans une perspective démocratique, citoyenne et d'égalité? Telles sont les principales questions qui seront traitées dans cet article.

### 1.2 Démarche méthodologique

Afin d'approfondir l'analyse, nous avons mené une démarche empirique<sup>6</sup> auprès de femmes engagées socialement ou politiquement dans le but de recueillir des données qualitatives sur leur vision critique et leur perception de la représentation des femmes dans les lieux d'influence et de pouvoir dans le contexte haïtien. Quatre entretiens, soutenus par un guide d'entretien, ont été réalisés. Cette démarche a été complétée par une consultation auprès d'un sociologue vivant en Haïti qui a longuement réfléchi sur la problématique des rapports politiques de sexe. La partie empirique est soutenue par une brève revue de la littérature relative à la participation et à la représentation des femmes dans les sphères de pouvoir. Les éléments d'analyse contenus dans le présent article n'ont aucune prétention exhaustive ni valeur représentative, mais, en raison de l'approche qualitative,

5. Le ministère à la Condition féminine et aux droits des femmes (MCFDF) a lancé officiellement le processus de finalisation de la politique d'égalité femmes/hommes. (*Haïti Press Network*, 15 décembre 2012, [En ligne], <http://www.hpnhaiti.com/site/index.php/societe/8116-haiti-lancement-officiel-du-processus-de-finalisation-de-la-politique-degalite-femmes-et-hommes.>)

6. **Éléments méthodologiques** – Dans le cadre de cette démarche de collecte de données empiriques, nous avons privilégié la technique d'**entretien semi-directif**. Il s'agit d'une technique qualitative fréquemment utilisée en sociologie. Elle permet de centrer le discours des personnes interrogées autour de différents thèmes définis au préalable et consignés dans un guide d'entretien.

permettent de saisir diverses dimensions du déficit de représentation des femmes dans la conduite des affaires publiques ainsi que leurs interactions. L'analyse permet également de dégager et de formuler des orientations et des pistes d'action concrètes dans une perspective de développement de politiques publiques.

## 2. LES FACTEURS CULTURELS ET STRUCTURELS ET LEURS EFFETS INHÉRENTS SUR LA REPRÉSENTATION POLITIQUE DES FEMMES

L'influence des stéréotypes et des rôles sociaux traditionnels sur la participation des femmes haïtiennes en politique et leur présence dans les lieux de pouvoir constitue un obstacle majeur [3]. L'analyse des données empiriques a permis d'observer à quel point les femmes haïtiennes font face à plusieurs obstacles structurels. Malgré quelques avancées, l'analyse des données empiriques des entrevues indique que les femmes sont confrontées à des normes et à des valeurs historiquement construites qui affectent leur participation et leur représentation dans les sphères de pouvoir.

En effet, les stéréotypes et les rôles sociaux traditionnels semblent influencer la participation des femmes en politique et leur présence dans les lieux de pouvoir. Les femmes haïtiennes se butent à des obstacles structurels cristallisés qui ont notamment pour conséquence de rendre difficile l'accès aux postes électifs.

*« Les handicaps découlent en partie des traditions qui confineront les femmes aux rôles traditionnellement féminins. La politique serait l'affaire des hommes. »* (M.L. J. Lassègue, féministe, ex-ministre à la Condition féminine et ex-ministre de la Culture)

Même si le gouvernement actuel affiche près de 40 % de femmes ministres, ce qui est considérable, la sous-représentation des femmes élues à des fonctions parlementaires en Haïti est flagrante. Les problèmes auxquels elles sont confrontées en politique restent entiers lorsqu'il est question des postes électifs. Pour expliquer cette problématique, les répondants portent leur regard sur le système patriarcal qui perdurerait et privilégierait les hommes au détriment des femmes<sup>7</sup>. Ce système aurait pour effet de rendre difficile l'accès des femmes aux institutions et à la politique. Les effets du système patriarcal dont les fondements reposent sur la domination des hommes sur les femmes excluent ces dernières des sphères du pouvoir confisquées par les premiers [4, 5]. La place des femmes haïtiennes dans l'univers politique est loin d'être acquise. L'espace politique demeure rigide. Cet espace a été construit de manière à « contenir » les femmes plutôt qu'à les inclure [6].

*« C'est là que l'on a la possibilité de faire l'analyse du poids du système patriarcal. Lorsque c'est la croyance et la perception des gens qui jugent. Cela se ressent dans l'urne, dans le scrutin. »* (M. S. Rivette, militante sur les questions du genre)

Le sociologue Hérold Toussaint<sup>8</sup> soutient pour sa part que les stéréotypes en Haïti ont une longue vie, notamment ceux qui sont fondés sur le sexe. L'absence d'une éducation orientée sur l'équité des personnes a un poids considérable dans les représentations sociales à l'égard des femmes en général. Ce poids de la représentation sociale se traduit de manière plus accentuée à l'égard des femmes dans les espaces de pouvoir. Jusqu'à présent, très peu d'actions sont entreprises pour changer les préjugés et les stéréotypes qui sont profondément ancrés dans les mentalités. La présence massive des femmes en politique serait encore mal perçue par une bonne partie de la population haïtienne. Les effets historiques des stéréotypes ont des répercussions sur les pratiques sociétales qui engendreraient et perpétueraient des comportements empreints d'inégalités sociales et de discriminations à l'égard des femmes. Il faut aussi mentionner que *« le système politique haïtien est globalement exclusiviste et n'a jamais encouragé la participation des larges couches majoritaires »*<sup>9</sup>. Un tel système a pour conséquence directe d'exclure les femmes des lieux de décision et des espaces de pouvoir politique.

*« Les femmes subissent les problèmes structurels de la société. On vit dans un pays qui est pauvre, un pays sous-développé. On s'est contenté pendant trop longtemps de parler de la prouesse de nos héros sans continuer le travail qu'ils avaient initié. Pour que ce travail continue à prospérer, il fallait avoir un plan d'éducation. Il fallait penser à la modernisation. On est resté trop longtemps sans envisager le développement. »* (J. C. Féthière, ex-ministre du Commerce et de l'Industrie)

L'accès des femmes aux instances politiques et aux institutions publiques est indissociable de la refonte des mécanismes de la représentation démocratique. Pour changer les mentalités et parvenir à des résultats concrets, un travail en amont et en aval doit être entrepris.

*« Moi, j'insisterais beaucoup sur la dimension éducative. Tant qu'il n'y a pas de politique d'éducation dès la tendre enfance, dès la maternelle, pour introduire une nouvelle culture en ce qui a trait aux relations hommes-femmes, les choses resteront inchangées. Dès les classes maternelles, il faut que le petit garçon et la petite fille aient conscience qu'ils sont vraiment des êtres égaux et qu'ils seront appelés à construire ensemble cette nation. »* (H. Toussaint, sociologue et professeur à l'Université d'État d'Haïti)

7. Le système patriarcal est un rapport de domination des hommes sur les femmes qui se manifeste aussi bien dans la sphère publique que dans la sphère privée et est souvent à l'origine des inégalités entre les sexes. (Walby, Sylvia (1990). *Theorizing Patriarchy*.)

8. Entrevue réalisée avec Hérold Toussaint, professeur à l'Université d'État d'Haïti, le 5 mai 2013 à Port-au-Prince.

9. GILBERT, M. (2001). *Lutte des femmes et luttes sociales en Haïti. Problématiques et perspectives*, Port-au-Prince, Areytos.

« Ça commence par l'éducation des enfants et des jeunes générations. Il faut changer les mauvaises habitudes. » (J. C. Féthière)

L'égalité de genre doit être au cœur d'une vision de la durabilité et, en ce sens, l'éducation constitue la pierre angulaire de toute démocratie représentative. Outre le système éducatif, toutes les autres institutions sociales doivent contribuer à cet objectif. L'égalité entre les hommes et les femmes doit être intégrée à tous les niveaux de la planification de l'éducation.

## 2.1 Un système de quota : une réponse structurelle au problème de sous-représentation des femmes dans les postes électifs

À l'instar d'autres pays, Haïti mise sur la législation pour corriger les discriminations historiques subies par les femmes en politique. Dans la perspective d'assurer une représentation plus équitable des femmes dans la conduite des affaires publiques, Haïti a adopté un système de quota fixé à 30 %<sup>10</sup> de femmes à tous les niveaux de la vie nationale, notamment dans les services publics et aux postes électifs. Selon les personnes interviewées, le quota est un instrument important, un pas dans la bonne direction. Le quota est en quelque sorte une réponse structurelle au problème flagrant de la sous-représentation des femmes dans le domaine du pouvoir politique apparaît comme une anomalie. Serait-ce « le symptôme révélateur du dysfonctionnement d'une démocratie fondée sur représentativité singulièrement réductrice<sup>11</sup> » ?

Les barrières structurelles sont particulièrement difficiles à surmonter pour les femmes qui tentent de se frayer un chemin dans le domaine du pouvoir politique. « Pour que les femmes puissent rentrer dans cet espace quasiment cadennassé, il est très difficile. » (M.-L. J. Lassègue)

Il est très ardu pour une femme de se trouver une place et de pénétrer dans cet « espace sclérosé ». Pour contourner cet obstacle majeur, des mesures structurelles et systémiques s'imposent, d'où la nécessité du système de quota. « Le quota est une mesure de politique publique du type "d'action positive" qui vise à rectifier les inégalités hommes-femmes, étant donné les nombreuses barrières qui tiennent les femmes éloignées des structures décisionnelles<sup>12</sup>. » Le quota est inscrit dans l'amendement constitutionnel<sup>13</sup> et permet actuellement d'avoir un gou-

vernement avec plus de 40 % de femmes nommées au niveau de l'exécutif. Le quota permettra d'avoir une loi électorale qui tienne compte des femmes dans la machine électorale ainsi qu'au niveau des postes électifs.

« On espère qu'un jour, avec le quota, les femmes seront assez nombreuses dans ces espaces de pouvoir et de décision. Le quota est un passage obligé. C'est un instrument nécessaire. » (M.-L. J. Lassègue)

Le principe de quota, en tant que système, contribuera à corriger les disparités entre les hommes et les femmes dans la représentation politique. Pour y parvenir, il s'effectue « un travail conjugué entre le ministère à la Condition féminine, le Parlement et les organisations de femmes [...] Le quota ouvrira les portes petit à petit, mais on y arrive certainement ». (M.-L. J. Lassègue)

Face aux nombreux blocages, il est nécessaire d'infléchir les forces d'inertie et de résistance. Pour y parvenir, de plus en plus de pays en arrivent à l'imposition de quotas au sein des partis et les législatures [7].

## 2.2 Le rôle de la société civile haïtienne dans les transformations sociales et politiques dans une perspective démocratique, citoyenne et d'égalité

Le rôle de la société civile<sup>14</sup> a été au cœur des discussions lors des entrevues. La société civile apparaît comme un corps social incontournable dans la lutte des femmes en Haïti. Les associations de femmes ont été présentées par les personnes interviewées en tant qu'entités importantes dans l'espace démocratique haïtien. Les associations féminines et féministes haïtiennes ont été de toutes les luttes. Même si elles ont fait l'objet de certaines critiques, il n'en demeure pas moins que l'ensemble des répondants ont souligné la pertinence de la société civile dans l'avancement de la cause des femmes. À cet égard, l'adoption de mesures visant l'égalité n'aurait pu être envisagée sans l'apport de la société civile. Haïti a besoin d'une société civile vigilante, éduquée et informée. En ce sens, le rôle qui lui est dévolu a toute son importance dans le contexte de refondation de la société haïtienne et de l'État.

Par exemple, la **Politique nationale d'égalité des sexes**<sup>15</sup> trouve sa source dans les revendications de la société civile haïtienne. Il

10. Selon l'ONU, 30 % est la norme jugée nécessaire pour que les femmes puissent peser sur les décisions.

11. RIOT-SARCEY, M. (1994). *Démocratie et représentation*, Actes du Colloque d'Albi. Centre culturel de l'Albigeois

12. JOCELYN LASSEGUE, Marie-Laurence. *Pour le « quota féminin » introduit par l'amendement constitutionnel en Haïti*, [En ligne], <http://www.idea.int/americas/upload/Quota.pdf>.

13. L'amendement à la Constitution a été voté le 9 mai 2011 par l'Assemblée nationale, 49<sup>e</sup> législature. Dans la Constitution de 1987 amendée, il est ajouté un article 17.1 qui se lit comme suit: « Le principe du quota d'au moins trente (30 %) de femmes est reconnu à tous les niveaux

de la vie nationale, notamment dans les services publics. » (*Le Nouvelliste*, 7 mai 2013, [En ligne], <http://www.lenouvelliste.com/article4.php?newsid=116351>.)

14. Selon la définition de l'UNESCO, la société civile est un ensemble du corps social qui, en marge des États, influe sur les décisions politiques et économiques et agit comme une sorte de contre-pouvoir, celui-ci s'inscrivant principalement dans la démocratie participative. (<http://unesdoc.unesco.org/images/0016/001633/163367f.pdf>)

15. Le ministère à la Condition féminine et aux Droits des femmes (MCFDF) a lancé officiellement vendredi le processus de finalisation de la Politique d'égalité des sexes. (*Haïti Press Network*, 15 décembre 2012, [En ligne], <http://www.hpnhaiti.com/site/index.php/societe/8116-haiti-lancement-officiel-du-processus-de-finalisation-de-la-politique-degalite-femmes-et-hommes>.)

en est de même pour le système de quota. À preuve, le Collectif féminin pour la participation des femmes (*Fanm Yo La*) organisait en août 2012 un atelier de formation et de réflexion afin de définir une « loi d'application pour le quota de femmes dans les entités politiques en Haïti »<sup>16</sup>. Il ressort nettement du discours des personnes interviewées que l'émergence encore timide mais éminente d'un paradigme politique plus ouvert à l'égalité et à la présence des femmes dans la conduite des affaires publiques est fragile et demeure au stade embryonnaire. L'adoption de lois et de politiques publiques ne suffit pas et doit obligatoirement être accompagnée de dispositifs de mise en œuvre efficaces. Des actions et des mesures basées sur l'éducation civique et citoyenne doivent également être envisagées. La société civile doit être persistante afin d'assurer une vigilance et une surveillance soutenues pour éviter que de telles mesures ne sombrent dans l'oubli ou qu'elles ne soient restreintes à la dimension purement symbolique, ne donnant lieu à aucune transformation sociale importante.

*« Aussi, il ne faut pas qu'on soit naïves, car une politique sur l'égalité en Haïti pourrait avoir le même destin que les autres politiques et encore davantage parce qu'elle ne sera pas nécessairement la priorité en termes d'application. Donc pour faire en sorte que ce mécanisme soit appliqué et voir les effets de cette politique, je dirais qu'on devra être doublement vigilantes. Je pense que la loi elle-même ne suffira pas. Sans les mécanismes de suivi et d'interpellation constante et permanente de l'État par la société civile, toutes ces bonnes intentions pourraient rester vaines. »* (M. S. Rivette)

Une des répondantes a fait valoir qu'à un certain moment dans l'histoire d'Haïti il y aurait eu un mouvement féministe articulé et fort qui a su porter et mener la bataille en termes de plaidoyer de propositions, mais elle se demande toutefois si la communauté a suivi le mouvement. Il semblerait y avoir une cassure entre les avancées obtenues sur le plan normatif et la réelle possibilité d'exploiter et d'optimiser les gains obtenus avec le soutien de la collectivité, d'où la nécessité de poursuivre la sensibilisation et l'éducation auprès de la population pour faire de ces acquis un réel levier qui contribuerait à rendre l'espace politique plus représentatif par une présence plus égalitaire des femmes haïtiennes. Cela contribuerait à la **décrystallisation** du paradigme dominant dans les sphères du pouvoir politique [8]. Sur le plan conceptuel, corollairement à nos postulats théoriques, où nous faisons ressortir le caractère arbitraire du paradigme dominant de la culture politique construit sur des valeurs et des normes masculines, il apparaît que le rôle de la société civile, notamment celui des groupes de femmes, doit reposer

sur l'éducation et la vigilance quant au progrès encore timide de l'égalité des chances.

En examinant de près le rôle de la société civile haïtienne, il apparaît clairement que les femmes doivent continuellement se mobiliser socialement et non seulement politiquement. La société civile, en tant que corps social, doit assurer une mobilisation citoyenne soutenue afin d'interroger l'ensemble de l'univers politique.

### 3. QUELQUES PISTES D'ACTION CONCRÈTES DANS UNE PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT DE POLITIQUES PUBLIQUES ET DE PROGRAMMES GOUVERNEMENTAUX

- L'éducation à la citoyenneté représente la pierre angulaire du développement des compétences civiques de la population haïtienne. À cet égard, il serait approprié de développer et de mettre en œuvre un programme d'éducation à la citoyenneté s'adressant aux jeunes. Cette proposition s'inscrit dans l'approche préconisée par le GRAHN qui entend promouvoir des actions structurantes.

Il est aussi recommandé :

- qu'on renforce les organisations de la société civile en développant des programmes gouvernementaux visant la défense des droits des personnes, plus précisément ceux des femmes.
- que soient mis en place des programmes de leadership destinés aux jeunes filles et aux femmes. À cet égard, on devrait mettre un fonds/programme gouvernemental à la disposition des organismes de la société civile qui développent des projets de leadership.
- que les associations de femmes élaborent de manière concertée un mécanisme approprié qui assurerait la disponibilité de candidatures féminines compétentes dans le but de favoriser l'accès des femmes à des postes électifs (députations, sénat et autres).
- que les femmes candidates et futures candidates soient soutenues et accompagnées. En ce sens, on devrait leur offrir une formation à la participation politique et électorale.

### 4. CONCLUSION

Le présent article se veut essentiellement une interrogation sur la place des femmes haïtiennes dans les espaces de pouvoir politique en Haïti. Cette interrogation n'a certes pas la prétention de couvrir toute l'étendue de la problématique de la représentation politique des femmes. La présente analyse *qualitative* tente toutefois de présenter un point de vue original basé sur des discours et des témoignages véritables teintés d'expériences à la fois riches et variées. Le point de vue des personnes interviewées a significativement contribué à alimenter l'analyse. La représentation qu'ont ces personnes sur la situation des femmes dans les

16. Haïti Press Network (2012). *Haïti-Politique: « Fanm Yo La » en quête d'une loi d'application du quota en Haïti*, [En ligne], <http://hpnhaiti.com/site/index.php/politique/6845-haiti-fanm-yo-lat-des-organisations-feminine-recherchent-une-loi-dapplication-du-quota-en-haiti>.

espaces de pouvoir est éclairante à bien des égards. D'une part, il s'agit de personnes qui ont longuement réfléchi sur le sujet. D'autre part, trois des personnes interviewées ont elles-mêmes un vécu et une expérience hautement significatifs des lieux de gouvernance et de l'exercice du pouvoir dans le contexte haïtien. Cette perspective est intéressante et apporte une valeur ajoutée aux propos. L'analyse du discours a permis de mettre en lumière la façon dont le modèle politique dominant érigé sur des valeurs et des normes dites masculines façonne encore profondément la culture politique haïtienne et continue d'influer sur les pratiques sociales. La représentation équitable des femmes dans les espaces de pouvoir politique constitue un enjeu important. Une démocratie véritable requiert des institutions et des modes de fonctionnement qui offrent des voies d'accès ouvertes à la participation de tous dans les différentes sphères d'activités de la vie commune.

À la lumière de ce qui précède, il semble que l'amélioration de la représentation des femmes haïtiennes dans la conduite des affaires publiques, plus particulièrement dans les espaces de pouvoir politique, nécessitera un habile et lucide dosage d'éducation, de persuasion, d'exhortation et de coercition. La complémentarité de ces actions permettra de faire face aux multiples embûches et aux nombreux foyers de résistance. ■

### REMERCIEMENTS

La rédaction de cet article n'aurait pas été possible sans la généreuse participation de madame Marie-Laurence Jocelyn Lassègue, féministe, directrice de programme à l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (IDEA International), bureau d'Haïti, et ex-ministre à la Condition féminine et aux Droits des femmes, ex-ministre de la Culture et de la Communication, de madame Josseline Colimon

Féthière, présidente d'Action pour la coopération avec la micro-entreprise et ex-ministre du Commerce et de l'Industrie, de madame Marie Soudnie Rivette, militante et gestionnaire du programme *Genre et citoyenneté active* et de monsieur Hérold Toussaint, professeur de sociologie, Université d'État d'Haïti.

Je remercie chaleureusement ces personnes d'avoir accepté de prendre part aux entrevues<sup>17</sup>. Leurs points de vue à la fois critiques et éclairants sur la place des femmes haïtiennes dans les lieux stratégiques de gouvernance et dans l'espace du pouvoir politique ont grandement contribué à enrichir l'analyse.

### BIBLIOGRAPHIE

- 1 ORGANISATION DES NATIONS UNIES (1979). *Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes*, Nations Unies.
- 2 GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI, MINISTÈRE DE LA PLANIFICATION ET DE LA COOPÉRATION EXTERNE (2012). *Plan stratégique de développement d'Haïti: Pays émergent en 2030*.
- 3 TOUSSAINT, H. (2012) (Sous la direction de). *Femme citoyenneté politique*, Port-au-Prince, CUCI Collectif des Universitaires Citoyens.
- 4 HÉRITIER, Françoise (1996). *Le masculin, féminin, la pensée de la différence*, Odile Jacob.
- 5 BOURDIEU, P. (2002). «Nouvelles réflexions sur la domination masculine», séminaire du Gesdist du 14 juin 1994, *Cahier du genre*, n° 33, Paris.
- 6 LAMOUREUX, D. (1997). «Féminisme et citoyenneté: sortir de l'ornière du féminin», dans Tremblay et Andrew (1997). *Femmes et représentation politique au Québec et au Canada*, Éditions du Remue-ménage, p. 33-54.
- 7 PIERRE, M. (2001). *Pouvoir politique et représentation de la diversité. Constats, mesures et principes à la lumière d'écrits divers et d'expériences étrangères*, Document de recherche n° 2, Gouvernement du Québec, Conseil des relations interculturelles.
- 8 MERLET, M. (2002). *La participation politique des femmes en Haïti. Quelques éléments d'analyse*, Port-au-Prince, Éditions Fanm Yo La, 110 p., [En ligne], <http://www.erudit.org/revue/rf/2003/v16/n1/007352ar.pdf>.

17. Les entrevues ont été réalisées à Port-au-Prince, du 3 au 5 mai 2013.

**Myrlande Pierre, M. Sc.** est sociologue de formation et chercheure associée à la Chaire de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté de l'Université du Québec à Montréal. Elle possède plusieurs années d'expérience dans la gestion de programmes gouvernementaux ainsi que dans le développement, l'analyse et la mise en œuvre de politiques publiques au sein de plusieurs ministères de la fonction publique fédérale du Canada. Entre 2000 et 2003, elle fut chercheure au Conseil des relations interculturelles du gouvernement du Québec. En 2006, le Conseil municipal de la Ville de Montréal la nomme membre du Conseil des Montréalaises, puis vice-présidente de 2007 à 2008. Engagée socialement, elle a été représentante de la délégation montréalaise dans le cadre des États généraux sur la réforme des institutions démocratiques du gouvernement du Québec en 2003. Les enjeux liés à la justice sociale, à l'équité et à la démocratie sont au cœur de ses préoccupations. Elle a plusieurs publications à son actif.

L'auteure est coresponsable du comité État, Gouvernance et Justice du GRAHN. [myrlandepierre@yahoo.com](mailto:myrlandepierre@yahoo.com)